

BUTAGAZ rembourse jusqu'à 100%

La société **BUTAGAZ** a organisé du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019, une opération intitulée « Jusqu'à 100 % remboursé ». Il s'agit de trois tirages au sort successifs avec obligation d'achat.

Les clients avaient jusqu'au 15 janvier 2020 pour se connecter sur mabutagaz.fr, remplir un bulletin de participation et télécharger les preuves d'achat.

Un consommateur, s'estimant lésé, a signalé cette opération au Réseau anti-arnaques : en effet, il n'a pas pu participer à cette opération promotionnelle puisqu'il ne disposait pas d'internet. La situation est identique pour les clients résidant dans un secteur géographique peu ou pas couvert par le réseau internet.

La réponse du service client de **BUTAGAZ** reste laconique : « Depuis la création de notre plateforme, il y a maintenant plus de cinq ans, nous avons fait le choix de proposer un canal unique de participation, à savoir internet (en dehors, bien évidemment, des réductions immédiates en caisse des magasins). »

Manifestement, **BUTAGAZ** ne souhaite pas appliquer le principe d'équité à sa clientèle.



Du 01/11/2019 au 31/12/2019

JUSQU'À 100% REMBOURSÉ

POUR L'ACHAT DE 2 CHARGES DE GAZ BUTAGAZ

Butagaz vous rembourse jusqu'à 100% pour l'achat de 2 charges de gaz Butagaz *

INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :
Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir
BP 40179 – 79205 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : www.arnaques-infos.org

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

Pascal TONNERRE (president@arnaques-infos.org)